

BOURSE NATIONALE DE LYCEE

ANNÉE SCOLAIRE 2024 - 2025

À compter de l'année scolaire 2024-2025, le dispositif des bourses nationales d'études du second degré évolue.

La campagne de printemps des bourses de lycée est ainsi supprimée.

La bourse de lycée ne sera désormais attribuée que pour une seule année scolaire.

Tous les élèves boursiers de lycée en 2023-2024 devront impérativement refaire une demande à la rentrée scolaire.

Pour les élèves scolarisés au lycée Henri Leroy en 2024-2025 (nouveaux inscrits et élèves déjà boursier en 23/24),

le dossier de demande de bourse vous sera envoyé par courrier postal fin août 2024.

Dès la rentrée de septembre, ce dossier sera à rendre complet au secrétariat (avec l'avis d'impôt 2024 sur les revenus 2023 reçu durant l'été).

Le barème ci-dessous permet de vérifier le droit à bourse selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge fiscale :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2023 à ne pas dépasser	21 370€	23 012€	26 299€	30 409€	34 519€	39 451€	44 382€	49 314€